

ZONE SANS OGM – DROME –

Par

Publié le 31/10/2001

Suite aux actions du collectif "OGM Danger Drôme", 28 communes ont pris un arrêté d'interdiction des OGM sur leur territoire et l'ensemble des parlementaires élus de la Drôme a envoyé un courrier (28 septembre 2001) au Ministre de l'Agriculture lui demandant "que soit mis en place un moratoire afin de suspendre toute culture d'OGM en milieu ouvert". Le Ministre a fait une réponse- accusé de réception le 10 octobre 2001 en promettant aux parlementaires de les informer "dans les meilleurs délais" de la suite donnée par le ministère.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/zone-sans-ogm-drome/